

Le 8 février 2008

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'ajout du nouveau poste Mont-Tremblant à 120-25 kV et de deux nouvelles lignes d'alimentation à 120 kV
Votre dossier : R-3651-2007
Notre dossier : R000256 CR

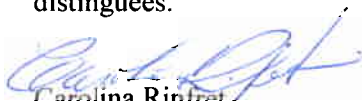
Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») fait suite à sa correspondance du 4 février dernier ainsi qu'au dépôt de ses réponses à la demande de renseignements no 1 de la Régie effectué à la même date. À cet effet, le Transporteur informe la Régie qu'il a maintenant obtenu le consentement du promoteur immobilier pour déposer au dossier public de la Régie les renseignements commerciaux qu'il a transmis au Distributeur et sur lesquels reposent les prévisions pour la station Mont-Tremblant.

Ces informations relatives à la réponse 2.1 de la demande de renseignements sont ainsi consignées à l'annexe C de la pièce HQT-12, Document 1 et déposées à la Régie en version électronique et papier.

Le Transporteur comprend que la réception des informations ci-jointes permettra à la Régie de prendre en délibéré le présent dossier. Par conséquent, le Transporteur réitère que sa demande d'autorisation, telle que présentée, est conforme au cadre réglementaire en vigueur et constitue la solution optimale pour répondre à l'accroissement de la demande électrique de la zone de Mont-Tremblant.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret

CR/oc

p.j.